

ÉTHIQUE
LOYAUTE
 HONNEUR
CONFIANCE
VALEURS
INTEGRITE
 HONNÉTÉTÉ
CONFORMITE
 COOPÉRATION
 ENGAGEMENT
ENGAGEMENT
ÉTHIQUE
INTÉGRITÉ
REPUTATION
 VALEURS
 HONNEUR
LOYAUTE

LA BOUSSOLE IMC:
 LA BONNE CONDUITE
 DES AFFAIRES
 ET LE CODE D'ÉTHIQUE





IMC
INT'L METALWORKING CO.



ISCAR

Des solutions d'outillage complet pour le retrait de métal



IT.TE.DI.

Outils PCD modulaires de pointe spéciaux pour l'aluminium



UNITAC

Gamme complète de perceurs de trous profonds



TAEGUTEC

Outillage complet Solutions pour les produits industriels et le retrait de métal



UOP

Outils en acier haute vitesse en carbure monobloc pour le retrait de métal



METALDUR

Fabrication spécial d'inserts CBN et outils de préhension



INGERSOLL

Outils de coupe pour l'automobile et l'industrie du moule et de la matrice



OUTILTEC

Perceurs standard, forets spéciaux et forets étagés



CENTRE de Production IMCD

Les installations de production d'outil situées dans l'Est de l'Asie



TUNGALOY

Des solutions d'outillage complet pour le retrait de métal



WERTEC

Outils standard, alésoirs indexables spéciaux, outils et barres d'alésage



MORSE

Production de fraises en carbure solide spéciale et standard



9 AVRIL 2018

De la part du bureau du PDG:

L'innovation, l'intégrité et l'excellence sont la clé de notre succès. Nous intégrons et respectons les multiples cultures et langues de nos sociétés du Groupe CGI, afin de créer une culture d'entreprise unique et exceptionnelle. Notre position de premier plan au sein de l'industrie mondiale est une conséquence directe des efforts, du travail et de l'engagement sans compromis de tous nos employés et partenaires commerciaux pour le succès du Groupe IMC. L'environnement commercial mondial et local est de plus en plus complexe avec de plus en plus de règlements et une concurrence accrue. En reconnaissance de ces défis, la Boussole IMC – le code de conduite professionnelle et d'éthique a été créé pour affirmer nos valeurs principales et nos politiques. Nous exigeons que le personnel, les intervenants, les partenaires et tous les collaborateurs de IMC, appliquent ces principes dans toutes les relations commerciales qu'ils ou elles entretiennent pour le compte de IMC. L'intégrité et la loyauté sont la pierre angulaire de toutes les organisations qui réussissent. Ensemble, nous continuerons d'honorer notre fière histoire en établissant le meilleur exemple possible en tout temps et en fournissant un exemple à suivre.

Très cordialement,

Jacob Harpaz
Président du Groupe IMC





BOUSSOLE IMC

LA BONNE CONDUITE DES AFFAIRES ET LE CODE D'ÉTHIQUE

I	I. LA BOUSSOLE IMC:	5
	A. Conformité chez IMC: Donner l'exemple	5
	B. B.Traitements équitables	7
	1. Protéger les biens de l'entreprise	7
	2. Concurrence équitable et interaction avec des tiers.....	7
	3. Documentation précise	7
	4. Pas de conflits d'intérêts, pas de délit d'initié, pas de pratiques de corruption.....	8
	C. Encourager l'excellence –bonne gestion du travail	10
	D. D.Relations avec nos partenaires commerciaux	10
	1. Événements avec les partenaires commerciaux	10
	2. Cadeaux.....	10
	E. E.Conformité mondiale uniforme	11
	1. Contrôles commerciaux.....	11
	2. Sanctions Politique étrangère.....	12
II	DOCUMENTS À L'APPUI:	13
	Code de conduite et d'éthique de Berkshire Hathaway	14





LA BOUSSOLE IMC



A La Conformité chez IMC : Donner l'exemple

Les membres et employés de IMC peuvent être, à juste titre, fiers de notre riche histoire et de notre culture d'entreprise. Elles ont été la force motrice derrière une grande partie de notre succès. Nous travaillons sans relâche à préserver et maintenir les valeurs qui ont fait de IMC un leader mondial et un environnement de travail très spécial.

La Boussole IMC est notre façon de promouvoir et maintenir les plus hautes normes éthiques et juridiques en termes de conduite, et de veiller à ce que les entreprises et employés de notre groupe se comportent toujours de manière irréprochable.

Faire partie du groupe Berkshire Hathaway (BRK), signifie également que nous sommes tous assujettis au code d'éthique et autres politiques de Berkshire Hathaway, telles que modifiées de temps à autre et publiées en ligne. La version actuelle du Code d'éthique de Berkshire est disponible en ligne sur <http://www.berkshirehathaway.com/govern/ethics.pdf> et est joint au présent Code. Le Code d'éthique et les politiques de BRK ainsi que la Boussole IMC et les politiques de conformité constituent les normes minimales de conduite que nous exigeons de chaque employé, gestionnaire et représentant ("les Codes").

Chaque société du groupe IMC, l'ensemble du personnel et toute personne autorisée à exploiter pour le compte d'une société du groupe IMC (« membre IMC ») devra prendre des mesures actives pour appliquer les Codes, et agir avec intégrité, loyauté, crédibilité, fiabilité, responsabilité, un respect véritable pour les autres. Chaque membre de IMC devra également s'assurer que les mêmes valeurs et normes sont appliquées dans les relations avec les tiers et les clients ("Associés commerciaux").

Nous reconnaissons que les risques ne peuvent pas tous être prévus à l'avance. Afin de minimiser les effets de ces risques, les directives suivantes doivent être suivies:

(i) Poser des questions : Dans la plupart des cas, il est pratiquement impossible de prévoir tous les risques ou de concevoir des solutions réelles sans connaître tous les faits et contexte prévus. Une bonne prévention commence par une interprétation claire, l'attention au détail et la planification.

(ii) Faites confiance à votre instinct : Si vous avez le sentiment que quelque chose est inappropriée dans une transaction ou activité quelconque, arrêtez-vous et posez des questions. Les intérêts personnels, les gains privés ou une mauvaise utilisation des actifs ou des informations de la Société pour obtenir des avantages individuels de l'exécutant ou autres, doivent être complètement exclus et jamais demandés. Faire le contraire de ce que votre instinct vous dit de faire ne doit jamais être justifié et, dans un tel cas, veuillez demander conseil avant de prendre d'autres mesures.

Siège social de IMC



(iii) Soyez informé sur les risques : Effectuer des évaluations régulières des risques, une planification prévisionnelle commerciale et une « vérification des antécédents » permettra de réduire le risque d'être malheureusement surpris. Assurez-vous toujours d'en savoir assez sur la personne avec qui vous faites affaire, y compris les antécédents pertinents, autres activités passées et présentes, ainsi que la personne et la réputation de l'organisation.

(iv) Évaluer les associations: Ne créez aucun liens commerciaux à long terme avant d'avoir examiné les faits sur l'identité du tiers et sa conduite passée. Avant de s'engager avec une tierce partie, décidez si vous pouvez être certain que ce tiers agira au nom de IMC et se conformera aux Codes, décisions politiques et règles juridiques.

(v) Tenir des registres: Les membres de IMC sont tenus de conserver des registres d'entreprise complets et en ordre, ainsi que la documentation financière, concernant toute transaction avec des tiers.

(vi) Divulguer des informations: Vos rapports sont très importants, que ce soit pour votre responsable direct ou la direction de IMC. Nous pouvons planifier les risques à l'avance ou gérer les situations ambiguës uniquement avec des rapports exactes.

(vii) Demander de l'aide: Notre équipe de direction a mis en place une politique de porte ouverte. Nous sommes disponibles à toute approche quelle que soit l'entreprise, les affiliations pays ou régionales. Si vous pensez qu'un problème serait mieux géré ou géré plus rapidement par nos dirigeants Tefen ou notre département juridique, vous devriez immédiatement leur communiquer toute donnée ou information pertinente.

(viii) Formation: Toutes les membres des équipes IMC doivent être correctement formés et entraînés dans l'éthique et les questions de conformité. La direction et le département conformité de IMC fournissent des mises à jour régulières et une documentation de formation.

A. Rapports:

C'est le devoir de chaque personne de signaler tout acte répréhensible réel ou suspecté. Une personne qui fait un rapport de bonne foi sera protégée contre tout préjudice ou représailles suite à un rapport qu'elle aurait fait. Les questions liées aux RH et autres opérations commerciales doivent être signalées directement à la direction. Une conduite illégale ou immorale doit être signalée à la direction et/ou au département conformité de BRK, disponible sur : WWW.BRK-HOTLINE.COM. Il est possible de signaler les cas sensibles ou difficiles de manière anonyme.

Installations de production de IMC



B Traitements équitables

1 Protéger les biens de l'entreprise

Nous nous engageons à protéger la confidentialité des données, l'actif de l'entreprise et les informations confidentielles. Toute utilisation abusive des actifs ou des informations de l'entreprise peut nuire à l'entreprise et entraîner un préjudice irréparable, des coûts, des procédures juridiques, une perte de profit et endommager notre réputation et de bonne volonté.

Ces risques existent indépendamment du fait que l'actif en question appartient aux membres de IMC ou à l'un de nos partenaires commerciaux. Par conséquent, les membres de IMC devront exercer un degré raisonnable de soin afin de limiter la divulgation des informations confidentielles et exclusives et d'éviter les abus et/ou la communication des informations par d'autres tierces parties.

Tous les employés de IMC doivent strictement suivre les politiques et instructions de IMC concernant l'usage des médias en ligne et des ordinateurs.

2 Concurrence équitable et interaction avec des Tiers

Nous exigeons que tous les membres et personnels de IMC agissent en toute intégrité et fair-play. Nous reconnaissons les avantages mutuels des interactions effectuées de bonne foi avec les tiers.

IMC exerce des contrôles internes afin de surveiller et d'assurer que ses publications ou documents ne porteront pas injustement atteinte aux droits de tiers, et ne contiendront pas de données ou de référence qui pourraient être trompeuses.

Toute manipulation, dissimulation, fausse déclaration, incitation d'autrui à violer les obligations en matière de confidentialité ou toute autre pratique de concurrence déloyale est incompatible avec la Boussole IMC et sera expressément interdite et strictement évitée par tous les membres de IMC.

3 Documentation précise

Les documents d'entreprise produits par les membres de IMC doivent l'être de manière compréhensive, exacte, juste, complète et en temps opportun. La direction de IMC doit veiller à ce que l'entreprise évolue et se conforme aux règlements applicables. Pour toute demande d'avis sur ces questions, chaque directeur pourra communiquer avec les équipes juridiques et/ou financières de Tefen.

Aucun document, dossier, enregistrement ou tout ce qui reflète un événement quelconque ne doit jamais être falsifié, "anti-daté", "re-construit" ou modifié rétrospectivement, pour quelque raison que ce soit.

Nos systèmes en réseau interne en temps réel, facilitent la surveillance individuelle. Cela permet à la direction de mettre en place une planification des activités à long terme, l'allocation des ressources, et de prévenir et réduire les transactions non autorisées ou inappropriées.



4 Pas de conflits d'intérêts, pas de délit d'initié, pas de pratiques de corruption

Les informations non publiques ne peuvent être communiquées à des tiers, en aucune circonstance, autres que celles autorisées par la direction de IMC. Parmi d'autres raisons importantes, cela est fait pour éviter toute risque de « délit d'initié » dans des valeurs mobilières, et autres "mauvais choix" de la part de quiconque.

Chaque membre de IMC doit éviter et prévenir les situations où les intérêts personnels d'une personne pourraient entrer en conflit avec les intérêts de IMC. Toute relation personnelle ou associations doivent être signalées à la direction à l'avance.

Nous exigeons que toute personne ayant des relations commerciales avec les membres de IMC, que ce soient des employés, agents ou consultants externes, proposent leurs services de manière objective, véridique, et au meilleur de leur capacité et aptitude professionnelle. De même, nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures positives afin d'obliger les tiers qui pourraient être liés au groupe IMC de quelque façon que ce soit, ou qui pourraient obtenir des informations concernant le groupe IMC au cours de l'exercice de leurs activités, d'observer et de prévenir ces délits d'initiés ou activités inappropriées en raison d'intérêts contradictoires.

Tous les membres de IMC s'engagent à respecter les normes d'éthiques et juridiques de lutte contre la corruption et anti-trust des États-Unis.

Lancement de la campagne IMC pour les clients et distributeurs principaux





Les membres de IMC ne peuvent pas exercer d'activité qui entraînerait:

- (i) Des ententes commerciales interdites telles que des monopoles, cartels ou fiducies
- (ii) Influencer un gouvernement ou un fonctionnaire de la fonction publique
- (iii) L'obtention d'avantages indus de la part d'un gouvernement ou d'un agent de la fonction publique
- (iv) Compromission indue des gouvernements ou processus de prise de décision officielle
- (v) Obtenir indûment des relations commerciales en influençant un gouvernement ou des agents de la fonction publique

IMC interdit totalement toutes pratiques de corruption. Cela inclut tous les cas de "cécité délibérée" ou autres actions qui contourneraient ou éviteraient de travailler conformément à la loi.

Nous interdisons expressément toute offre directe ou indirecte, tout paiement, transfert en espèces et dons monétaires, ainsi que la fourniture d'autres avantages, ou toute autre chose de valeur, dans l'intention d'obtenir de manière corrompue "quelque chose en retour", le "qui pro quo" d'un gouvernement ou d'un agent de la fonction publique ou de toute autre personne.

Les paiements de facilitation sont expressément interdits, même s'ils sont autorisés par les lois locales. Aucun membre ou associé de IMC ne doit effectuer de tels paiements.

Centre de recherche et développement de IMC





C Encourager l'excellence – Bonne gestion du travail

En tant que groupe multinational, nous encourageons les membres de IMC à promouvoir la diversité au travail local et l'égalité des chances, dans le strict respect de la législation locale du travail. Nous croyons dans la motivation de nos équipes pour atteindre l'excellence dans leurs tâches respectives et dans leur propre parcours de carrière personnelle.

Notre objectif est de fournir à nos employés des avantages au-delà des exigences légales minimales, afin de s'assurer qu'ils sont motivés et se concentrent sur leur travail. Nos départements de ressources humaines et sécurité collaborent régulièrement pour améliorer les politiques internes du groupe en assurant un environnement de travail sans danger et sans harcèlement.

IMC encourage le développement de la collégialité, les relations respectueuses et professionnelles entre ses employés. IMC s'engage à prévenir les cas de favoritisme, d'intimidation, d'abus et de harcèlement sexuel. Ces cas sont traités avec une tolérance zéro. Ils feront l'objet d'une enquête et pourraient entraîner des mesures disciplinaires ainsi que des conséquences juridiques.

En tant que leaders dans l'industrie métallurgique, le Groupe IMC applique les plus hautes normes reconnues, et maintient des systèmes de gestion et des programmes concernant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. Les membres de IMC ont été certifiés par le prestigieux Institut de normalisation, comme satisfaisant aux normes de qualité : AS 9100 Rev C, ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et OHSAS 18001:2007.

D Relations avec nos partenaires commerciaux

1 Événements avec les partenaires commerciaux

Dans le cadre d'une pratique de marketing stratégique, nous organisons des ateliers techniques et/ou des événements de présentation marketing pour notre personnel et/ou partenaires commerciaux ("Événements"). Les invitations à ces événements doivent suivre les lignes directrices et les pratiques établies de IMC. Chaque invitation doit être transparente et adressée à l'employeur de l'invité.

Les endroits, contenus, participants et objectifs de tous les événements, qui pourraient être considérés comme une pratique non courante de l'industrie ou qui pourraient être désignés pour des objectifs non liés aux produits ou activités de IMC, devront obtenir l'approbation de la direction.

2 Dons et cadeaux

Les membres et employés de IMC ne doivent ni offrir ni accepter de cadeaux, faveurs, divertissements, paiements ou autres services (« services »), que ce soit en nature ou autre, sauf s'ils sont de valeur nominale et raisonnable en analysant toutes les circonstances pertinentes. Aucun service ne sera effectué pour induire ou influencer le destinataire à accomplir ou à s'abstenir de faire quelque chose en retour. Les services ne devront pas être extravagants et ne devront pas embarrasser le donneur et/ou le bénéficiaire et/ou un membre quelconque de IMC, qu'ils soient publiés ou pas.

E Conformité mondiale uniforme

1 Contrôles commerciaux

En tant que groupe multinational ayant des activités commerciales dans différents marchés mondiaux, les membres de IMC sont tenus de reconnaître, d'enquêter et d'assumer la responsabilité d'obéir totalement aux lois et règlements pertinents dans la lettre et l'esprit.

Nos directeurs et directrices ne sont pas tenus de connaître toutes les mesures d'ordre juridique, mais doivent faire preuve de diligence raisonnable et consulter l'équipe de conformité en cas de nécessité ou d'ambiguïté. Dans certains cas, l'enquête et la consultation sont nécessaires sur les contrôles commerciaux connexes. Ces règlements peuvent être au sein des lieux de travail du membre de IMC, aux États-Unis et/ou sur le lieu de travail du partenaire commercial en question.

Chaque membre de IMC devra diligemment suivre le processus prescrit pour les examens, inspections, permis, licences, approbations et/ou autorisations nécessaires, y compris, sans limitation, les interdictions d'importation et d'exportation, la réglementation douanière, la réglementation fiscale et les autres instructions de contrôle commercial.



2 Sanctions politique étrangère

Les membres de IMC doivent respecter les lois locales applicables, résolutions de l'ONU et les sanctions commerciales des États-Unis, qui peuvent être publiées, mises à jour et/ou révoquées de temps à autre et publiées que ce soit en ligne ou sur papier.

Les programmes de sanctions en vigueur aux États-Unis sont énumérés en ligne à : <http://apps.export.gov/csl-search#/csl-search>

Les membres de IMC doivent consulter l'équipe de conformité lorsqu'un problème concernant les sanctions est soulevé.

Conformément aux programmes de sanction actuellement en vigueur, les membres de IMC s'abstiendront totalement d'engager des relations commerciales avec une entité opérant dans, à partir de ou sous les auspices de: Cuba, Iran, Corée du Nord et la Syrie, en plus de toutes les restrictions selon les lois locales.

En outre, les membres de IMC effectueront des mesures de diligence raisonnable et un examen approprié avant de s'engager avec un tiers, pour s'assurer qu'ils ne sont pas sanctionnés ou affiliés avec une personne/ entité qui est sanctionnée.

La direction devra surveiller en permanence les publications disponibles à tout moment afin d'être à jour avec et d'assurer la sensibilisation de toute mesure de lutte contre le terrorisme, le boycott, le bloc de propriété, l'interdiction de transaction ou autres mesures de sanctions commerciales à l'étranger.

Entrepôt IMC Harjijn à Séoul





PIECES JUSTIFICATIVES

Code de conduite
professionnelle et d'éthique de
Berkshire Hathaway

Siège social de IMC



IMCCOMPASS





BERKSHIRE HATHAWAY INC.

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ETHIQUE

A. Portée.

Ce code de conduite et d'éthique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Berkshire Hathaway ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants et employés de chaque filiale de Berkshire Hathaway. Ces administrateurs, dirigeants et employés sont appelés collectivement les "Parties Couvertes." Berkshire Hathaway et ses filiales sont désignées collectivement aux présentes comme "La Société."

B. B.Objectif.

La Société est fière des valeurs avec lesquelles elle conduit ses affaires. Elle a et continuera à défendre les plus hauts niveaux de l'éthique commerciale et de l'intégrité personnelle dans tous les types de transactions et interactions. À cet effet, le présent Code de conduite et d'éthique sert à (1), souligner l'engagement de la Société envers l'éthique et la conformité à la loi; (2) énoncer les normes de base en matière de comportement éthique et juridique; (3) fournir des mécanismes connus concernant les violations juridiques ou éthiques soupçonnées; et (4) aider à prévenir et détecter les actes répréhensibles.

Étant donné la variété et la complexité des questions d'éthiques qui peuvent se poser dans le cadre de l'activité de la Société, ce code de conduite et d'éthique sert seulement comme un guide approximatif. Confrontés à des situations ambiguës sur le plan éthique, les Parties Couvertes doivent se souvenir de

L'engagement de la Société à se conformer aux plus hautes normes d'éthique et obtenir l'avis de superviseurs, gestionnaires ou d'autres membres appropriés du personnel pour s'assurer que toutes les mesures qu'ils prennent au nom de la Société honorent cet engagement. En cas de doute, n'oubliez pas la règle empirique de Warren Buffett:

"...Je veux que les employés se demandent s'ils sont prêts à avoir un acte envisagé apparaître le jour suivant sur la première page de leur journal local pour être lu par leurs conjoints, enfants et amis – et l'article serait écrit par un journaliste critique et informé."

C. Normes éthiques.

1. Conflits d'intérêts.

Il y a un conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés d'une personne interfèrent avec les intérêts de la Société. Un conflit peut survenir lorsqu'une Partie Couverte prend des mesures ou a des intérêts qui peuvent rendre difficile l'accomplissement objectif et efficace de sa tâche pour la Société. Les conflits d'intérêts peuvent aussi survenir lorsqu'une Partie Couverte, ou des membres de sa famille, recevoir des avantages personnels indus en raison de son poste dans l'entreprise. Les prêts aux Parties Couvertes ou les garanties d'obligations des Parties couvertes, et membres de leur famille peuvent créer des conflits d'intérêt.



Il existe presque toujours un conflit d'intérêt lorsqu'une Partie Couverte travaille simultanément pour un concurrent, client ou fournisseur.

Les conflits d'intérêts peuvent ne pas toujours être clairs, donc si vous avez un doute, vous devriez consulter votre superviseur ou manager ou, si les circonstances le justifient, le directeur financier ou des affaires juridiques de la Société. Toute Partie Couverte qui prend conscience d'un conflit ou d'un conflit potentiel doit le signaler à un superviseur, gestionnaire ou autres membres appropriés du personnel ou consulter les procédures décrites à la section E du présent Code.

Aucun des administrateurs et hauts dirigeants de la Société, et les [présidents directeurs généraux et directeurs financiers des filiales de Berkshire Hathaway,] ne devra divulguer une opération ou relation importante qui pourrait raisonnablement entraîner un tel conflit au Président du Comité d'audit de la Société. Aucune action ne peut être prise à l'égard de telles opérations ou parties, jusqu'à et tant qu'une telle action n'ait été approuvée par le Comité de vérification.

2. Opportunités de l'entreprise.

Les Parties Couvertes ne doivent, en aucun cas, détourner à leur avantage les opportunités qui sont découvertes par l'utilisation d'un bien, des informations ou de la position de la Société sans le consentement du conseil d'administration de la Société. Aucune Partie Couverte ne peut utiliser la propriété, les informations ou la position de la Société pour un gain personnel et aucun employé ne pourra concurrencer la Société directement ou indirectement. Les Parties Couvertes ont l'obligation envers la Société de mettre en avant les intérêts légitimes de la Société dans la mesure du possible.

3. Traitement équitable.

Les Parties Couvertes doivent se comporter honnêtement et de manière éthique en tout temps et avec tout le monde. Elles devront agir de bonne foi, avec soin, et ne s'engager que dans une concurrence ouverte et équitable, en traitant de façon éthique les concurrents, fournisseurs, clients et collègues. Le vol d'informations propriétaires, contenant des secrets commerciaux qui auraient été obtenues sans le consentement du propriétaire, ou inciter des employés actuels ou passés d'autres sociétés à de telles divulgations est interdit. Il est strictement interdit aux Parties Couvertes de tirer un avantage indu de quelqu'un par le biais de la manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées, déformation de faits matériels, ou toute autre pratique commerciale abusive.

Le but acceptable des cadeaux et offres de divertissement est de créer de la bonne volonté et des relations de travail saines et non pas de gagner un avantage injuste auprès des clients. Aucun cadeau ou aucune invitation ne devra être offert ou accepté par une Partie Couverte ou un membre de la famille d'une Partie Couverte à moins que (1) cela ne soit compatible avec les pratiques commerciales, (2) sa valeur ne soit pas excessive, (3) cela ne puisse pas être interprété comme un pot-de-vin ou gain et (4) cela ne viole pas les lois ou règlements. L'offre ou l'acceptation de dons en espèces par toute Partie Couverte est interdite. Les Parties Couvertes doivent signaler à leurs superviseurs, gestionnaires ou autres membres appropriés du personnel tous les cadeaux ou dons proposés qui, selon eux, risquent de ne pas convenir.



4. 4.Délit d'initié.

Les Parties Couvertes qui ont accès à des renseignements confidentiels ne sont pas autorisées à utiliser ou partager ces informations à des fins de négociation de titres (« délit d'initié ») ou à des fins autres que la conduite des affaires de la Société. Toute information non publique concernant la Société devra être considérée comme une information confidentielle. Il est illégal de négocier des valeurs mobilières de Berkshire Hathaway lorsque vous êtes en possession d'informations non publiques importantes. Il est également interdit de communiquer ou d'indiquer ces informations à des tiers. Bien qu'ils soit interdit à toutes les Parties Couvertes de s'impliquer dans des délits d'initié, Berkshire a adopté des politiques et des procédures applicables aux administrateurs, dirigeants et employés clés ("Directeurs et employés couverts"). Ce document est publié sur le site web de Berkshire et est envoyé régulièrement aux administrateurs et employés dans le cadre de la certification de conformité.

5. 5.Confidentialité.

Les Parties Couvertes doivent maintenir la confidentialité des informations confidentielles qui leur sont confiées, sauf si leur divulgation est autorisée par un cadre juridique de la société ou requise par les lois ou règlements. Les informations confidentielles comprennent toute information non publique qui pourrait être utile aux concurrents ou préjudiciable à la Société ou à ses clients si elle était divulgué. Elles comprennent les informations que les fournisseurs et clients ont confiées à la Société. L'obligation de préserver les informations confidentielles continu même lorsque l'emploi prend fin.

6. 6.Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société.

Toutes les Parties Couvertes doivent s'efforcer de protéger les actifs de la Société et d'assurer leur usage efficace. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur la rentabilité de la Société. Tout cas de fraude ou de vol suspecté doit être immédiatement signalé pour enquête. L'équipement de la Société ne doit pas être utilisé pour des activités sans relation avec la Société, bien qu'un usage accessoire personnel soit permis.

L'obligation des Parties Couvertes de protéger les actifs de la Société inclut ses informations propriétaires. Les informations propriétaires comprennent la propriété intellectuelle telles que les secrets commerciaux, brevets, marques et droits d'auteur, ainsi que les programmes commerciaux, de service et marketing, les idées d'ingénierie et de fabrication, les dessins, bases de données, registres, informations concernant les salaires et les données et rapports financiers non publiés. L'utilisation non autorisée ou la distribution de ces informations serait contraire à la politique de la Société. Elle pourrait également être illégale et donner lieu à des sanctions civiles ou pénales.

7. 7.Conformité aux lois, règles et règlements.

Obéir à la loi, tant dans la lettre que dans l'esprit, est le fondement sur lequel les normes éthiques de la Société sont construites. Dans la conduite des affaires de la Société, les Parties Couvertes doivent se conformer aux lois, règles et réglementations gouvernementales à tous les niveaux de gouvernement des États-Unis et dans toute les juridictions en dehors des États-Unis dans lesquelles la Société exerce ses activités. Bien que toutes les Parties Couvertes ne sont censées connaître les détails de ces lois, il est important



d'en savoir assez sur les lois locales, provinciales et les lois nationales pour déterminer quand demander conseils auprès des superviseurs, gestionnaires ou autre personnel approprié.

Le document « Politique de pratiques commerciales interdites » énonce la politique de la Société concernant le respect des lois, plus précisément comment aborder des sujets tels que les paiements, offres ou cadeaux et divertissements interdits, les transactions interdites avec certains pays et certaines personnes, les contrôles de comptabilité et la conservation de données précises. Cette politique est fournie aux cadres supérieurs et disponible à tous les employés.

8. Divulcation publique opportune et véridique.

Dans les rapports et documents enregistrés ou soumis auprès de la Commission et autres organismes de réglementation par la Société, et dans d'autres communications publiques faites par la Société, les Parties Couvertes impliquées dans la préparation de ces rapports et documents (y compris celles qui sont impliquées dans la préparation des rapports financiers ou autres et les informations figurant dans ces rapports et documents) doivent communiquer des informations complètes, justes, exactes, en temps opportun et compréhensibles. Le cas échéant, ces Parties Couvertes doivent fournir des données comptables et financières précises afin de les inclure dans ces communications. Elles ne doivent pas dissimuler sciemment ou falsifier les informations, déformer les faits importants ou omettre des faits importants nécessaires pour éviter d'induire en erreur les vérificateurs indépendants de la Société ou les investisseurs.

9. Lacunes comptables importantes.

Le PDG et directeur financier devront, sans délai, porter à l'attention du

La Commission d'audit toute information qu'il ou elle pourrait avoir concernant (a) les faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne en matière de rapports financiers qui pourrait empêcher la Société d'enregistrer, de traiter, de résumer et d'enregistrer des données financières ou (b) toute fraude, qu'elle soit ou non matérielle, qui implique la direction ou d'autres employés qui ont un rôle significatif dans le traitement des informations financières, les communications ou le contrôle interne en matière de rapports financiers.



D. Renonciations.

Toute dérogation à ce code pour les cadres dirigeants ou administrateurs ne peut être présentée que par le Conseil d'administration de la société ou son Comité de vérification et sera rapidement divulgués tel que requis par la loi ou le règlement de la bourse.

E. Violations des normes éthiques.

1. Signaler des violations connues ou présumées.

Les directeurs, PDG, directeurs financiers et directeurs juridiques de la Société, devront immédiatement signaler toute infraction avérée ou supposée de ce code au Président du Comité de vérification de la Société. Toutes les autres Parties Couvertes devront signaler aux superviseurs, gestionnaires ou autres membres appropriés du personnel tout comportement non éthique ou illégal suspecté ou connu. Ces Parties Couvertes peuvent également signaler un comportement discutable de la même manière qu'elles peuvent signaler des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les sujets de vérification en communiquant avec (de manière anonyme, si vous le souhaitez) un organisme tiers appelé NAVEX Global (numéro gratuit 800-261-8651 ou web site à <http://brk-hotline.com>). Les procédures de déclaration anonyme séparées sont disponibles pour les employés de la Société travaillant à l'extérieur des États-Unis. Aucune mesure de représailles de quelque nature que ce soit ne sera autorisée à l'encontre de toute personne qui aurait fait une telle déclaration de bonne foi, et le Comité de vérification appliquera strictement cette interdiction.

2. Responsabilité à l'égard des violations.

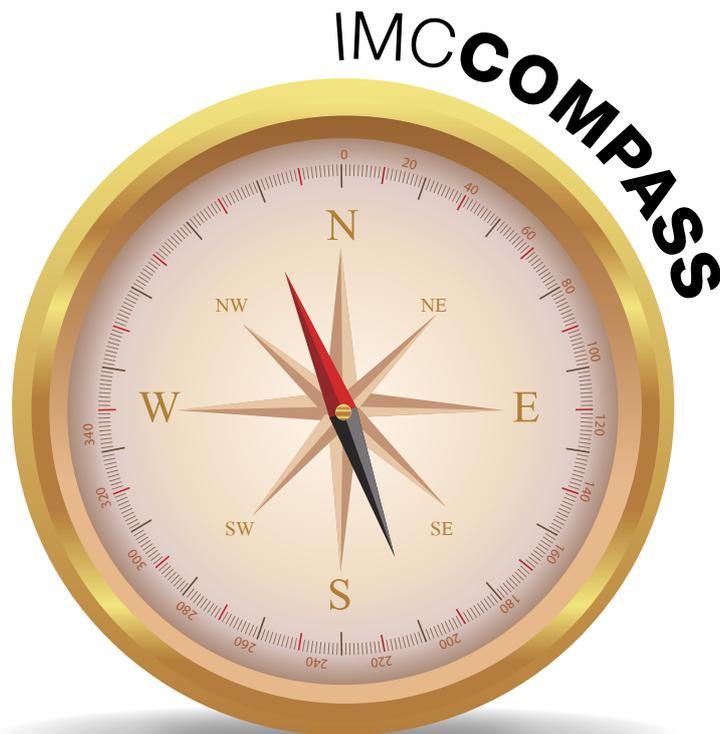
Si le Comité de vérification ou son représentant détermine que ce Code a été violé, soit directement, en ne signalant pas une violation, ou par la suppression d'informations liées à une violation, la Partie Couverte fautive pourra être sanctionnée pour non-conformité à des peines allant jusqu'à et y compris la révocation ou le licenciement. Ces sanctions peuvent inclure une notification écrite à la personne concernée qu'une violation a été établie, censurée par le Comité de vérification, et qu'une rétrogradation ou nouvelle affectation de l'individu en question et la suspension avec ou sans rémunération ou avantage a été décidée. Les violations de ce Code peuvent également constituer des violations de la loi et peuvent entraîner des sanctions pénales et civiles pour la Partie Couverte fautive et la Société. Toutes les Parties Couvertes doivent coopérer aux enquêtes internes d'inconduite.

F. Procédures de conformité.

Nous devons tous travailler ensemble pour assurer une action cohérente et rapide contre les violations de ce Code. Dans certains cas, cependant, il est difficile de savoir si une violation s'est produite. Parce que nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations qui se présentent, il est important d'avoir une façon spécifique d'aborder une nouvelle question ou un nouveau problème. Voici les mesures à garder à l'esprit:



- Assurez-vous d'avoir tous les faits. Pour arriver aux bonnes solutions, nous devons être autant informé que possible.
- Demandez-vous : Concrètement, qu'est-ce qu'on me demande de faire? Cela semble-t-il immoral ou incorrecte? Utilisez votre jugement et votre bon sens. Si quelque chose vous semble immoral ou incorrecte c'est que c'est probablement le cas.
- Clarifiez votre rôle et votre responsabilité. Dans la plupart des cas, la responsabilité est partagée. Vos collègues sont-ils informés? Cela peut aider d'obtenir l'implication d'autres personnes et de discuter du problème.
- Discutez du problème avec votre superviseur. C'est l'orientation de base pour toutes les situations. Dans de nombreux cas, votre superviseur sera mieux informé sur les questions, et il ou elle appréciera d'être consulté(e) dans le cadre du processus de prise de décisions.
- Demandez l'aide des ressources de la Société. Dans de rares cas où il ne serait pas approprié ou désagréable de discuter d'une question avec votre superviseur, ou lorsque vous pensez que votre superviseur vous a donné une réponse inappropriée, discutez-en localement avec votre gestionnaire de bureau ou votre directeur des ressources humaines.
- Vous pouvez signaler les violations éthiques en toute confiance sans crainte de représailles. Si votre situation nécessite que votre identité soit tenue secrète, votre anonymat sera protégé dans toute la mesure compatible avec les obligations légales de la Société. La Société interdit, en toutes circonstances, les représailles d'aucune sorte à l'encontre de ceux ou celles qui signalent des violations éthiques de bonne foi.
- Demandez d'abord, agissez ensuite. Si vous ne savez pas quoi faire dans une situation quelconque, demandez conseil avant d'agir.





ÉTHIQUE VALEURS
LOYAÛTE HONNEUR
CONFIANCE

INTEGRITÉ

HONNÊTETÉ
COOPÉRATION
ENGAGEMENT

ÉTHIQUE
INTÉGRITÉ
CONFORMITÉ

REPUTATION
VALEURS
HONNEUR
LOYAÛTE

ENGAGEMENT